Orage et grêle

l'Auxiliaire BTP

Les conditions de visibilité réduite dues à la pluie et à la grêle augmentent de **40%** le risque d'accidents.

Protection des installations : installez des paratonnerres ou des parafoudres sur les grues, les structures métalliques et les équipements électriques.

Arrêt des travaux en extérieur : suspendre les travaux extérieurs pendant les orages.

Éloignement des objets métalliques : ne pas rester près des objets métalliques et des structures élevées.

Mise à la terre : utiliser des systèmes de mise à la terre pour les équipements sensibles.

Évacuez les ouvriers des zones à risques et regroupez-les dans des lieux sécurises.

Refuge sécurisé : se réfugier dans des structures sûres et fermées.

Sécurisation des équipements électriques : débrancher les équipements.

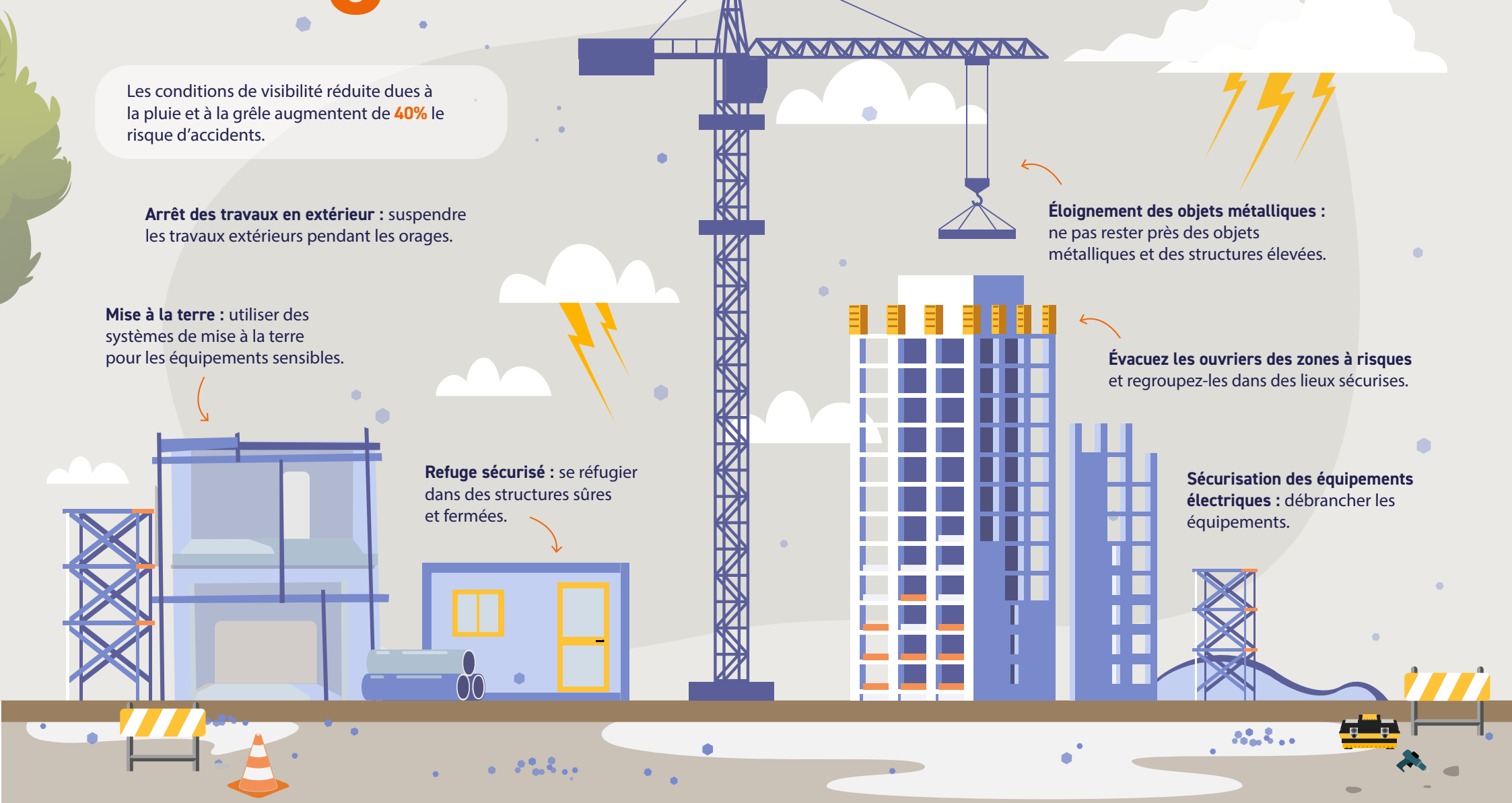

Source : PreventionBTP.fr, Ameli.fr, Meteorage.com

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 69413 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649056 - code APE 6512Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr